Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20130930-VD20133009-041-DE
Date de télétransmission : 03/10/2013
Date de réception préfecture : 03/10/2013

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : M. IZIMER

OBJET
DE LA DELIBERATION

Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Services Commerce des Villes - Adhésion de la Ville

Madame Koenders, au nom des commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le service "commerce" de la Ville nourrit des relations régulières avec les services "commerce" des villes de taille similaire.

Il s'agit de partager et d'échanger sur les pratiques liées à la fonction de directeur de service "commerce" dans une collectivité.

La création de l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Services Commerce des Villes (A.N.D.I.S.C.V.), constituée lors de sa première assemblée générale le 23 mai 2013, répond à cette préoccupation.

L'initiative et le siège sont dijonnais.

L'objectif est de définir des actions simples et concrètes favorisant l'organisation et la dynamisation du commerce et de l'artisanat et de disposer d'une sorte d'accélérateur des bonnes pratiques, notamment en matière de "benchmarking", afin d'optimiser les missions des services "commerce".

Il est proposé que la Ville adhère à cette association, qui pourrait notamment faciliter la démarche de valorisation du centre-ville.

Le montant de la cotisation annuelle est de 150 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville à l'Association Nationale des Directeurs et Intervenants des Services Commerce des Villes ;

2 - dire que le montant de la cotisation sera prélevé chaque année sur le crédit ouvert à cet effet au budget de la Ville ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ